

Biosécurité : Les bonnes pratiques d'hygiène pour le transport d'oiseaux vivants

Le transport d'animaux est un maillon incontournable de la chaîne de production. Pour le circuit long comme pour les producteurs indépendants il constitue un facteur de risque majeur de diffusion d'agents pathogènes. Afin de consolider ce maillon, un arrêté en cours de rédaction imposera de nouveaux dispositifs de biosécurité et renforcera les pratiques existantes en matière de transport de plus de 30 animaux. Dans l'immédiat et compte tenu que la saison à risque est entamée, voici les mesures préconisées et à appliquer avant, pendant et à la fin de tout transport de volailles.

Avant le transport

Je (le transporteur) m'assure que le véhicule et les caisses :

- Sont nettoyables et désinfectables
- Evitent la perte d'excrément, de litière ou de plumes
- Facilitent l'observation des animaux
- Sont en conformité avec la réglementation transport

Programmation :

- Je m'assure que les opérations de nettoyage et de désinfection du véhicule et des équipements ont été réalisées selon le protocole établi
- Je dispose, en fonction des chantiers à venir, du nombre suffisant de paires de gants, de bottes, de blouses, de masques et du matériel de désinfection dans mon véhicule.
- Je planifie mon trajet et m'informe du statut sanitaire du/des exploitations où je dois intervenir
- En cas de suspicion ou de foyer d'Influenza Aviaire (IA), j'évite de circuler dans une zone réglementée

Pendant le transport

Si je transporte des palmipèdes gras :

- Je ne pratique que des transports directs ou des tournées de livraison (pas de tournée de collecte)
- Je ne transporte qu'une catégorie d'animaux à la fois (prêt à gaver ou gras). Si je change de catégorie, je nettoie et désinfecte mon véhicule avant chargement
- Je dispose de jeux de caisses distincts prêt à gaver et gras de façon permanente
- Du 15 novembre au 15 janvier, ou lors d'un passage en risque élevé d'influenza aviaire, j'équipe mon véhicule de bâches ou de tout autre procédé équivalent permettant d'empêcher la dispersion de plumes et de fientes

Réalisation du (dé)chargement :

- Je (le responsable de l'établissement ou son représentant) suis présent lors du (dé)chargement des animaux
- Je respecte les dispositions de biosécurité imposées par le chef d'exploitation, en outre je désinfecte (et nettoie en cas de souillures visibles) les roues, bas de caisse et le hayon de mon véhicule sur l'aire de décontamination avant d'accéder en zone professionnelle
- Si j'accède à la zone professionnelle, mon véhicule se positionne au niveau du quai.
- Si je dois accéder à l'unité de production, je passe par le sas sanitaire, je me lave les mains et revêts une tenue/bottes spécifiques que j'ai apporté ou que l'exploitant me fournit. Je n'utilise pas de surbotte ou de cote jetable. Je m'enregistre ainsi que mes salariés sur le registre de l'exploitant
- A la fin de mon intervention je nettoie / désinfecte mes bottes et ma tenue
- En sortant de la zone professionnelle je désinfecte (et nettoie en cas de souillures visibles) les roues, bas de caisse et le hayon de mon véhicule sur l'aire de décontamination dédiée

Après le transport

Nettoyage et désinfection :

- Je nettoie et je désinfecte mon véhicule et mes caisses dans l'établissement de déchargement ou dans une installation située à proximité. Une liste des stations de nettoyage/désinfection est disponible auprès de la DDCSPP
- J'applique le plan de nettoyage et de désinfection que j'ai rédigé et qui a été validé par des tests microbiologiques satisfaisants

Exemple de protocole de nettoyage et de désinfection :

- Prélavage par détrempe des surfaces à l'eau. En aucun cas, utiliser de l'eau de surface, de l'eau pluviale ou de l'eau recyclée sans assainissement préalable
- Nettoyage à l'eau chaude (au minimum 70°C) à l'aide d'un détergent, associé à une action mécanique (brossage, raclage ou jet haute pression), en respectant les conditions d'utilisation et le dosage du produit
- Rinçage à l'eau chaude (au minimum 50°C)
- Application d'un désinfectant bactéricide, virucide et fongicide autorisé, en respectant le dosage et les conditions d'utilisation du produit
- Séchage sans rinçage
- Enregistrement de la date, du lieu et du nom de la personne ayant réalisé les opérations de nettoyage et de désinfection

Contrôle de l'efficacité des opérations de nettoyage et de désinfection :

J'effectue :

- Des contrôles visuels après chaque nettoyage et avant désinfection pour vérifier l'absence de souillures (ex : test de l'essuie-tout)
- Des contrôles microbiologiques de manière régulière permettent de vérifier l'efficacité de la désinfection (ex : boîte de contact à streptocoques fécaux). Je réalise mes contrôles au moins une fois par an. J'enregistre les résultats et applique des mesures correctives si les résultats sont insatisfaisants.

Exemples de localisation des prélèvements : intérieur cage, extérieur cage, porte d'une cage, roue de roulant, plateau, bâche....

Tenue de registre :

Je dispose d'un registre contenant au minimum les informations suivantes :

- Pour chaque transport :
 - Le nom, le lieu et la date du transport
 - La catégorie, l'espèce et le nombre d'animaux transportés
 - La procédure, le lieu et la date des opérations de nettoyage et de désinfection
- La liste, les dates et résultats des autocontrôles, avec les mesures correctives appliquées le cas échéant
- La/les attestation(s) biosécurité

Je conserve ces documents 3 ans minimum.

**Contact : Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Elevage-aviculture - Tél. 05.62.61.77.40.
www.gers-chambagri.com**

